



Délibération : DC_2023_101

Conseil Communautaire du 18 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle de la Marbrerie à Flaumont-Waudrechies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 12 décembre 2023.

Le nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 69

Le nombre de présents et représentés :63

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST a donné procuration à Marie-Christine MERCIER
Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Aline BERTRAND, Jacky ROUSSELLE
Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS
Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET
Commune de Beurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Philippe HANOT
Commune de Bérelles : Orféo RIGONI a donné procuration à Daniel ETEVE
Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI
Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA
Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET
Commune de Choisies : Bernard PAQUET
Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN
Commune de Damousies : Reinold MASURE
Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE
Commune Dimont : Vincent COURET
Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT
Commune de Dourlers : Freddy THERY
Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ
Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN
Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Freddy THERY, Maryse BERNARD a donné procuration à Brice AMAND, Claire DEGROOTE,
Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN
Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ
Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT a donné procuration à Thierry THIROUX
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX



Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET
Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT
Commune de Liessies : Alain RICHARD a donné procuration à François RICHEZ, conseiller suppléant
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT a donné procuration à Jean-Claude FOVEZ
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI a donné procuration à Daniel DEUDON, Daniel DEUDON , Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS a donné procuration à Daniel DESCAMPS, conseiller suppléant
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN a donné procuration à Nicolas DOSEN, Christian BINOIT
Commune de Solrinnes : Rémi LE ROUZIC
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune d'Avesnes sur Helpe : Anne-Laure CATTELOT, Sylvie CABOOR
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES
Commune de Solre le Château : Chloé TROUILLIEZ
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART



Objet de la délibération : Attribution de subventions aux entreprises : aides à la création / reprise et aide au développement

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 63

Pièce jointe : (Néant)

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes, et notamment la compétence obligatoire en matière d'actions de développement économique,
Vu la délibération n°DC_2022_003 du 23 février 2022 autorisant le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France,

Vu l'avenant à la convention de partenariat en date du 19 septembre 2022 relatif à la participation de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois au financement des aides et régimes d'aides de la Région Hauts-de-France,

I.Exposé des motifs

Au regard des règles qui encadrent le dispositif communautaire d'accompagnement à la création, à la reprise ou au développement d'entreprise, les dossiers suivants sont soumis à l'avis du Conseil Communautaire en vue de l'attribution d'une aide communautaire.



Il s'agit, au titre des :

Aides à la création :

Communes	Nom de l'entreprise	PORTEUR DE PROJET	Montant subvention proposée
AVESNES SUR HELPE	INSTITUT LOU	QUETIER LOUISE	3 612 €
PRISCHES	MADD'BY MAG	LEMAIRE MAGUY	1 093 €
HAUT LIEU	SARL GEL TERROIR	BATISTE JEAN MICHEL MONIER BENOIT DEFROIDMONT JEAN MARC	4 034 €
SAINS DU NORD	LAURENT EI	LAURENT CHLOE	1 558 €
CLAIRFAYTS	LA FERME D'ENGOLIS	Mr DEGROOTE	6 000 €
SOLRE LE CHÂTEAU	CARROSSERIE DU SOLREZIS	PODEVIN PASCAL	6 000 €

Aides au développement :

Communes	Nom de l'entreprise	PORTEUR DE PROJET	Montant subvention proposée
CARTIGNIES	SASU STOUVENIN	Mr STOUVENIN	4 000 €
AVESNELLELES	FACILE A VIVRE	Mme LEVERS	1 974 €
DOURLERS	LA CH'TITE FRINGALE	Mme SEMIN MARYSE	1 058 €
LAROUILLIES	WC NORD	Mr JACQUINET	4 000 €

Ces attributions bénéficient d'un avis favorable de la commission « Activités économiques » réunie le 18 octobre 2023, complété d'une consultation écrite par mail en date du 21 novembre 2023, et d'un avis favorable du Bureau communautaire réuni en séance du 29 novembre 2023.



II. Dispositif décisionnel

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide de :

- **VALIDER** l'attribution des subventions mentionnées dans les tableaux ci-dessus ;

- **MANDATER** le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus



Le Président
Nicolas DOSEN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 26/12/2023 et de la publication sur le site Internet de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois le 27/12/2023

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20231218-DC_2023_101-DE

